

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Installation de ruches en ville - Partenariat entre la Ville et l'Union Nationale d'Apiculture Française et des associations apicoles locales**

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des actions menées par la Ville en matière d'écologie urbaine, et face au constat de disparition progressive des abeilles, il est proposé que des actions municipales soient développées pour protéger ces insectes pollinisateurs, garants de biodiversité.

En France, l'Union Nationale d'Apiculture Française, l'UNAF, est l'organisme qui fédère, sur le plan national et international au sein de la Coordination Apicole Européenne, les actions de protection de l'abeille. L'UNAF regroupe aujourd'hui une centaine de syndicats départementaux qui représentent 22000 apiculteurs, soit environ 500 000 ruches.

La Ville de Dijon et l'Union Nationale d'Apiculture Française souhaitent s'associer pour présenter au grand public, de façon simple, les enjeux de la biodiversité et le rôle des abeilles. Diverses manifestations associant les riverains, les écoles et les centres de loisirs, pourront se dérouler notamment autour du rucher installé avec l'UNAF au parc de la Colombière dans le cadre d'un partenariat. Le muséum jardin des sciences accueillera aussi des ruches et s'investira dans cette démarche hautement symbolique.

La Ville souhaite marquer son engagement en faveur de la protection des abeilles en ville en mettant à la disposition des associations locales d'apiculteurs des emplacements pour installer une trentaine de ruches sur des bâtiments et dans des parcs, propriétés de la Ville.

Les lieux proposés ont été sélectionnés selon leur exposition au soleil et au vent, et leur accessibilité physique et temporelle.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville mettra à disposition les emplacements pour l'installation des ruches dans de bonnes conditions de sécurité et fournira un financement pour l'acquisition du matériel apicole de l'ordre de 400 € par ruche peuplée pour la première année. La Ville apportera aussi une contribution d'environ 330 € par an et par ruche pour les interventions liées à l'installation, à l'entretien et à la récolte.

Les apiculteurs apporteront ainsi leurs compétences, leurs moyens humains et leurs matériels pour permettre la bonne survie des colonies d'abeilles et la production du miel, la récolte annuelle mise en pots par leur soin, étant remise à la Ville.

A ce titre, la passation d'une convention de partenariat entre chaque entité est proposée afin de définir les obligations respectives de chaque partie, telles qu'elles sont indiquées dans le rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- donner votre accord à l'établissement d'un partenariat entre la Ville et l'Union Nationale d'Apiculture Française ;
- 2- donner votre accord à la conclusion de conventions de partenariat entre la Ville et les associations apicoles locales ;
- 3- m'autoriser à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

**Rapport adopté à la majorité :**

**pour : 54**

**1 non-participation au vote.**